

#LoiTravail #ElKhomri

REVENDEICATIONS CFDT

**Retrait de la semaine
de 40h pour
les apprentis sur
décision de l'employeur**



**Retrait du plafonnement
des indemnités
prud'homales**



**Mandatement des salariés
dans les Très Petites
Entreprises pour
les négociations**



**Développement de la
négociation collective
en entreprise
et dans les branches**



**Intégration au CPA
d'un capital formation pour
les jeunes décrocheurs et les
demandeurs d'emploi peu qualifiés**



La loi El Khomri qui a été élaborée sans concertation avec les organisations syndicales devait être présentée au conseil des ministres le 24 février. La **CFDT** a obtenu le report de cette présentation, et l'ouverture de concertations.

Le 14 mars, le premier ministre a présenté un projet de loi largement modifié.

Pour La **CFDT** le texte initial était inacceptable et devait être fortement réécrit avec les objectifs suivants :

- Des droits constants en matière de temps de travail ;
- Le retrait des dispositions donnant un pouvoir unilatéral accru à l'employeur ;
- L'obligation de passer par le mandatement dans les entreprises dépourvues de section syndicale ;
- La modification des critères et du périmètre d'appréciation des difficultés de l'entreprise en cas de licenciement économique ;
- Le retrait du plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif ;
- L'enrichissement du contenu du Compte personnel d'activité (CPA).

Le nouveau projet de loi apporte des avancées, obtenues par la **CFDT :**

- Abandon du barème des dommages et intérêts aux prud'hommes ;
- En matière de durée du travail, en l'absence d'accord d'entreprise ou de branche, application de la réglementation inchangée ;
- Retrait des dispositions inacceptables en matière de durée du travail des apprentis mineurs, d'astreintes et de fractionnement des repos ;
- Accord de branche obligatoire pour tout changement dans l'organisation du travail (modulation) d'une durée supérieure à un an ;
- Forfait jours mis en œuvre que par accord avec une organisation syndicale quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- CPA étoffé par un abondement des droits à formation pour les jeunes et les salariés sans qualification et élargit aux fonctionnaires ;
- Garantie jeunes généralisée accompagnement des jeunes renforcé et versement d'une allocation.

L'action de la **CFDT** permet une loi qui renforce le dialogue social et la négociation collective, une loi qui sécurise le parcours des salariés, avec le Compte Personnel d'Activité.

La **CFDT** reste vigilante dans l'attente du texte définitif, et rencontrera les parlementaires pour continuer d'avancer sur ses propositions.

**LA CFDT : UN SYNDICALISME EFFICACE,
UN SYNDICALISME QUI OBTIENT DES RESULTATS**